

Fiche de procédure

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2007/0100(CNS)	Procédure terminée
Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à certains conventions et protocoles, établis sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relatifs à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes		
Sujet 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	ALDE CAVADA Jean-Marie	10/09/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Justice et affaires intérieures(JAI)	Réunion 2838	Date 06/12/2007
Commission européenne	DG de la Commission Office européen de lutte antifraude (OLAF)	Commissaire KALLAS Siim	